

Secrétaire: Mme Roxanne Guévin

Loi visant à renforcer
la protection des élèves

Mémoire

Déposé à la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale du Québec sur le:

Projet de loi no 47 : LOI VISANT À RENFORCER LA PROTECTION DES ÉLÈVES

Présenté par Chris Eustace : anglophone, enseignant retraité, arrière-grand-père, écrivain, volontaire participant à la période de questions de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson depuis 25 ans et candidat à la présidence de la CSLBP 2014 et 2020.

**Recommandation:**

Cette recommandation est une suite à mon Mémoire sur le projet de loi 9 - Loi sur le protecteur national de l'élève - Québec Student Ombudsman.

Le 22 janvier 2024, les médias anglophones et francophones rapportaient que le nouvel ombudsman provincial des élèves au Québec, Jean-François Bernier, s'était dit surpris du nombre de plaintes à caractère sexuel.

Le projet de loi 47 est une loi visant à renforcer la protection des élèves. Il est impératif que les mêmes règles et règlements qui s'appliquent au réseau scolaire francophone soient également mis en œuvre dans le réseau scolaire public anglophone.



Mémoire déposé à la Commission de la culture et de l'éducation sur le Projet de loi no 9 : [La Loi sur le protecteur national de l'élève](#)



["Quebec education ombudsman surprised by number of sexual-related complaints"](#)



[« Le nouveau protecteur de l'élève s'étonne du nombre de plaintes »](#)

Je voudrais remercier le gouvernement du Québec et la Commission de la culture et de l'éducation de m'avoir donné l'occasion d'exprimer ma pensée sur notre système d'éducation publique.

Respectueusement,

Justice

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chris Eustace".

Chris Eustace,
Anglo Quebecer

